

19-78 Focus

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros

Siège social : 14, rue de la Bise
22100 TADEN

920 814 951 RCS SAINT-MALO

* * * * *

PROCES-VERBAL CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉES DU 31 MAI 2024

Les soussignées,

La société SAS FL CAPITAL

Représentée par Monsieur Florent LEROY

Détenant cinquante-deux actions, ci

52 actions

La société SARL METAL REALISATIONS

Représentée par Monsieur Fabrice GOMEZ-FERRER

Détenant vingt-quatre actions, ci

24 actions

La société SAS ANIMA DOMUS

Représentée par Monsieur Frédéric SOHIER

Détenant vingt-quatre actions, ci

24 actions

Soit les trois seules associées de la société SAS 19-78 Focus, détenant ensemble 100 actions, soit la totalité des actions émises par ladite Société,

Statuant conformément aux dispositions de l'article 25-2 des statuts, étant déclaré à ce titre que l'ordre du jour de la présente réunion et le projet des décisions ci-après ont été communiqués aux associées préalablement à la présente réunion et qu'il a été fait droit à l'ensemble des demandes de chaque associée dans le cadre de son droit à l'information, chaque associée reconnaissant avoir disposé des pièces et informations nécessaires lui permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les projets de décisions soumis,

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- **Constatation de la démission de la société SARL METAL REALISATIONS de ses fonctions de Directrice Générale ;**
- **Constatation de la démission de la société SAS ANIMA DOMUS de ses fonctions de Directrice Générale ;**
- **Pouvoirs à donner en vue des formalités.**

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associées,

Connaissance prise de la lettre de démission de la société SARL METAL REALISATIONS de ses fonctions de Directrice Générale de la Société à compter du 28 février 2024,

Constatent à l'unanimité la démission de :

La Société SARL METAL REALISATIONS
Société à responsabilité limitée au capital de 4.000 euros
Siège social : ZA des Alleux - 558, rue de la Tramontane - 22100 TADEN
Immatriculation : 522 112 564 RCS SAINT-MALO

De ses fonctions de Directrice Générale de la société à compter rétroactivement du **28 février 2024 inclusivement**, lui donnent quitus de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date, et la remercient pour le travail accompli.

DEUXIEME DECISION

Les associées,

Connaissance prise de la lettre de démission de la société SAS ANIMA DOMUS de ses fonctions de Directrice Générale de la Société à compter du 28 février 2024,

Constatent à l'unanimité la démission de :

La Société SAS ANIMA DOMUS
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 14, rue de la Bise – 22100 TADEN
Immatriculation : 878 422 146 RCS SAINT-MALO

De ses fonctions de Directrice Générale de la société à compter rétroactivement du **28 février 2024 inclusivement**, lui donnent quitus de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date, et la remercient pour le travail accompli.



TROISIEME DECISION

Les associées donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* * * * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associées présentes ou leur mandataire, et sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

Fait à TADEN (22) le 31 mai 2024,
En 2 (deux) exemplaires originaux

Les Associées	Signatures
<p data-bbox="359 331 662 425">La Société FL CAPITAL <i>Pour la société</i> M. Florent LEROY</p>	
<p data-bbox="279 566 742 660">La Société METAL REALISATIONS <i>Pour la société</i> M. Fabrice GOMEZ-FERRER</p>	
<p data-bbox="343 813 686 907">La Société ANIMA DOMUS <i>Pour la société</i> M. Frédéric SOHIER</p>	